



02 AOÛT 2021

Le Ministre d'Etat Chargé de la Justice, de la
Promotion des Droits Humains et de la Bonne
Gouvernance, Garde des Sceaux

A

Monsieur le Représentant Spécial du
Secrétaire Général des Nations Unies, Chef de
Mission de la MINUSCA

Objet : Observations du Gouvernement Centrafricain

Monsieur le Représentant Spécial,

Conformément à la Résolution 2552 (2020) du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 15 novembre 2020, qui donne mandat à la MINUSCA de « suivre la situation en ce qui concerne les violations du droit international humanitaire et les violations des droits de l'homme commises sur l'ensemble du territoire de la République Centrafricaine et les atteintes à ces droits, en informer en temps voulu le Conseil de sécurité et public et concourir aux enquêtes y relatives », la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA, a rédigé un rapport portant sur les cas présumés des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021,.

Par courrier en date de 19 juillet 2021, vous avez bien voulu me transmettre ledit Rapport, qui a révélé des violations et abus y compris des cas de violences sexuelles liées au conflit et de violences graves aux droits de l'enfant commis, non seulement par les FACA et alliés, mais aussi par les groupes armés affiliés à la CPC, aux fins des commentaires et observations du Gouvernement avant le 30 juillet 2021. A cet effet, nous avons demandé et obtenu la prorogation du délai jusqu'au 02 août 2021.

Ainsi par la présente, je vous communique les observations du Gouvernement Centrafricain en versions français et anglais qui rappellent le contexte, répondent aux points de préoccupations, rappellent les mesures prises assorties des propositions et recommandations du Gouvernement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Représentant Spécial, à l'expression de ma haute considération

Copies :

PRCE..... ATCR

PMCG..... ATCR

MAE..... ATI



Arnaud DJOUBAYE ABAZENE